



Règlement du jeu

« LES HEROS DU FOOTBALL BY HYUNDAI »

Article 1 : Société Organisatrice

La société HYUNDAI MOTOR France, Société par actions simplifiée, au capital de 7 349 627,00 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 411 394 893 dont le siège social est situé au 6-26 boulevard National 92250 La Garenne-Colombes France (ci-après dénommée la « Société organisatrice »), organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat dénommé « LES HEROS DU FOOTBALL BY HYUNDAI » (ci-après dénommée l' « Opération »), telle que décrite dans le présent règlement de l'Opération (ci-après dénommé le « Règlement »).

Cette opération est accessible via la page : www.lesherosdufootball.com.

Article 2 : Durée de l'Opération

L'Opération débute le 14 octobre 2016 à 10h00 et se termine le 20 mai 2017 à 9h00. Pour des raisons opérationnelles, la clôture des votes est fixée au mercredi 10 Mai 2017 à 16h00.

Article 3 : Participants

3.1. L'Opération est exclusivement ouverte, via une inscription gratuite depuis la page web : www.lesherosdufootball.com, à toute personne physique majeure, pénalement responsable et résidant en France métropolitaine (Corse incluse), cliente ou non auprès de HYUNDAI MOTOR France et adhérant d'une association sportive régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 relative au contrat d'association ou membre actif d'un club sportif, ci-après désigné(s) le(s) « Participant(s) », dans la limite d'attribution d'un (1) lot maximum par personne (même prénom, même nom, même adresse).

3.2. Les Participants autorisent expressément la Société Organisatrice et ses partenaires à procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des Participants, notamment par la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité, la qualité de membre ou d'adhérent d'une association sportive ou club sportif et ce à tout moment de l'Opération, et notamment au moment de la remise des dotations. Les Participants autorisent également la Société Organisatrice à diffuser leurs noms et prénoms, dans l'éventualité où ils seraient désignés gagnants.

3.3. Les personnes n'ayant pas justifiées de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion de l'Opération.

3.4. Sont exclus de toute participation à la présente Opération et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leurs familles et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

3.5. La participation à l'Opération implique pour tout Participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 4 : Modalité de participation

Pour participer à l'Opération, les Participants doivent :

1. Se rendre sur la page de l'Opération « LES HEROS DU FOOTBALL » à l'adresse suivante: www.lesherosdufootball.com
 2. Remplir le formulaire de participation, avoir pris connaissance et accepter le règlement de l'Opération
 3. Cliquer sur le bouton "Participer"
- Le Participant (même prénom, même nom de famille et même adresse) ne peut participer qu'une seule fois mais pourra inviter ses amis à participer en se connectant sur le site internet de l'Opération.
 - L'Opération est organisée du 14 octobre 2016 à 10h00 au 20 mai 2017 à 9h00.
 - Le Participant ne peut gagner qu'une seule fois pendant la durée de l'Opération

L'Opération est accessible 24h sur 24 sur Internet à l'adresse : www.lesherosdufootball.com. La participation à l'Opération nécessite de disposer d'un accès réseau à Internet. Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au présent règlement ou reçue après la date de l'Opération sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du Participant. De même, toute inscription par téléphone, télécopie, courriel ou voie postale ne pourra être prise en compte.

Article 5 : Sélection des gagnants

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Pendant toute la durée du concours, un (1) gagnant par match joué à l'extérieur (tout match joué par l'équipe de l'Olympique Lyonnais en dehors de Lyon) en Ligue 1, soit un total de douze (12) matchs par l'Olympique Lyonnais sera sélectionné. Pour chaque match, le gagnant sera le Participant ayant reçu le plus de votes de la part des internautes inscrits ou non sur la plateforme hébergée sur le site www.canalplus.fr et habitant dans un rayon de 200 kms autour de la ville dans laquelle se déroule le match. Les internautes voteront pour leur histoire préférée en cliquant sur le bouton « vote ». Le profil ayant récolté le plus de votes 10 jours avant le match de l'OL remportera un Pack Hyundai tel que défini dans l'« article 5 - Dotations » du présent Règlement. A la fin de la saison, le Participant bénévole qui comptabilisera le plus de votes sur la plateforme www.lesherosdufootball.com sera désigné vainqueur national de l'opération « Les Héros du Football by Hyundai ».

Les gagnants seront désignés après vérification de leurs éligibilités au gain de la dotation le concernant. Les Participants désignés seront contactés par courrier électronique par la Société Organisatrice. Si un Participant ne se manifeste pas dans les trois (3) jours suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot sera transmis alors au second du classement et ainsi de suite.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser son nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de la Société Organisatrice et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les Participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du Participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 6 : Dotations

L'Opération est composée des dotations suivantes :

A chaque déplacement de l'Olympique Lyonnais, chacun des douze (12) vainqueurs régionaux remportera 1 Pack Hyundai d'une valeur de mille (1 000) euros TTC composé de :

- Prêt d'un véhicule Hyundai Tucson pendant le week-end du match (selon disponibilité et modalités définies par le Distributeur agréé du réseau Hyundai concerné).
- 10 places du match de l'Olympique Lyonnais dans sa région
- 10 ballons
- 10 chasubles
- 2 échelles de rythme
- 1 sac à ballons
- 1 jeu de coupelles
- 1 tableau tactique
- 1 chronomètre

Le vainqueur national de l'opération remportera une Hyundai i10 d'une valeur de dix mille (10.000) euros TTC.

Article 7 : Acheminement des lots

Suite à leur participation en cas de gain comme décrit aux présentes, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots via un email dans les 3 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants. Les lots seront envoyés aux Distributeurs agréés membres du réseau Hyundai France par voie postale auprès desquels les Gagnants seront invités à venir retirer leurs lots.

Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de la Société Organisatrice (le gagnant ne pouvant/souhaitant pas se déplacer dans le réseau de Distributeurs agréés Hyundai France etc. ...), resteront définitivement la propriété de la Société Organisatrice.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 8 : Opération sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif Orange/France Telecom en vigueur lors de la rédaction du présent règlement (soit 0.16 euros la minute).

Les Participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : Hyundai Motor France – Service Marketing – « Les Héros du Football », 6-26 boulevard National 92250 La Garenne-Colombes, France.

Les Participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 9 : Limitation de responsabilité

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée dans l'éventualité ou l'Opération serait annulée, écourtée, prorogée, reportée et/ou si les modalités étaient modifiées qu'elles qu'en soient les raisons.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne peut en aucun cas être engagée pour toute conséquence découlant de l'intervention d'un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté.

En aucun cas la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée au titre des lots attribués aux gagnants de l'Opération, qu'il s'agisse de la qualité des lots et des dommages éventuels que les Participants pourraient subir du fait de ces lots, que ces dommages leurs soient directement et/ou indirectement imputables. Notamment, et sans que cela ne soit limitatif, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée concernant d'éventuels dommages qui pourraient survenir à l'occasion du match, où dans les cas où le ou les matchs seraient annulés, prorogés, modifiés, qu'elle qu'en soit la raison.

Pour tous les cas non prévus par le présent règlement, la Société Organisatrice statuera librement sous réserve des réglementations et lois applicables.

Les Participants reconnaissent que, dans les cas où un même Participant se serait vu attribué plus de deux (2) lots dans le cadre de l'Opération, ledit Participant devrait restituer à la Société Organisatrice les lots obtenus en fraude au présent règlement. Dans les cas où la restitution ne serait pas possible, qu'elle qu'en soit la raison, le Participant rembourserait à la Société Organisatrice la valeur du lot obtenu en fraude au présent règlement.

Des additifs, ou en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de la volonté de la Société Organisatrice, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant l'Opération. Ils seront considérés comme des annexes au règlement et consultables sur le site de l'Opération dédiée de la présente Opération au même titre que le règlement.

Par ailleurs, la participation à l'Opération « LES HEROS DU FOOTBALL BY HYUNDAI » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement de l'Opération
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;

4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogues informatiques, anomalies, défaillances techniques ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer à l'Opération ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre de l'Opération, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de cette Opération. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à www.lesherosdufootball.com et la participation des Participants à l'Opération se fait sous leur entière responsabilité.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie de l'Opération « LES HEROS DU FOOTBALL BY HYUNDAI » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Tout contenu soumis est sujet à modération. La Société Organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

La Société Organisatrice se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger l'Opération ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure définitivement des différentes Opérations toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des Opérations. De même, toute tentative d'utilisation de l'Opération en dehors de l'interface non modifiée mise en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation de l'Opération, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue de l'Opération dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du Participant.

Article 10 : Dépôt du règlement

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à la Société Organisatrice à l'adresse suivante : HYUNDAI MOTOR France, Service Marketing - 6-26 boulevard National 92250 La Garenne-Colombes France. Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

Article 11 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer à l'Opération les Participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des gains. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant à l'Opération, le Participant pourra également

solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de la Société Organisatrice. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : HYUNDAI MOTOR France – Service Marketing « Les Héros du Football », 6-26 boulevard National 92250 La Garenne-Colombes, France. Le remboursement des frais de demande de remboursement de rectification et de suppression des données se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 12 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives à l'Opération doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : lesherosdufootball@hyundai.fr et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation à l'Opération tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis aux seules Juridictions de Nanterre.